

LA T.E.O.M.I

(TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE)

QUE FAUT-IL SAVOIR SI VOUS UTILISEZ DES SACS ?



QU'EST-CE QUE LA TARIFICATION INCITATIVE ?

Le choix de Collectéa et de votre communauté de communes est de mettre en place une TEOMI*

*(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) écoresponsable.

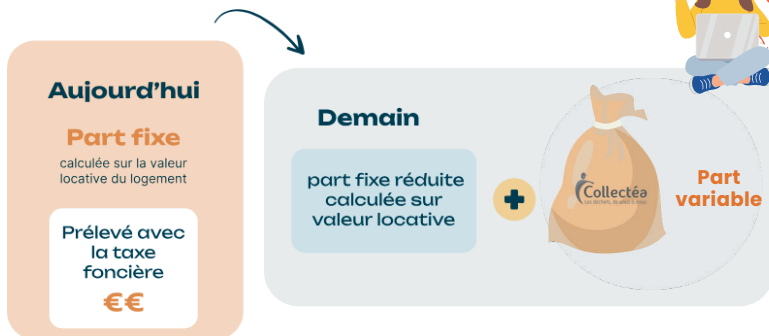
On parle de tarification incitative quand on **inclut une part variable** en fonction de la **quantité de déchets ultimes produite**.

CE QUI CHANGE EN 2026 :

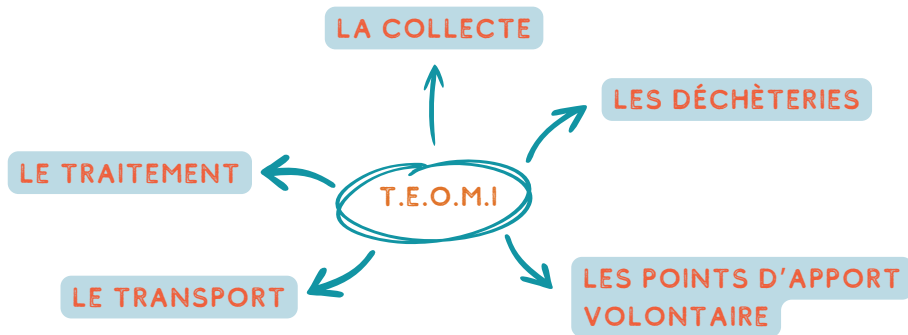
La T.E.O.M. classique sera remplacée par la T.E.O.M. incitative éco-responsable grâce à l'intégration d'une part variable.



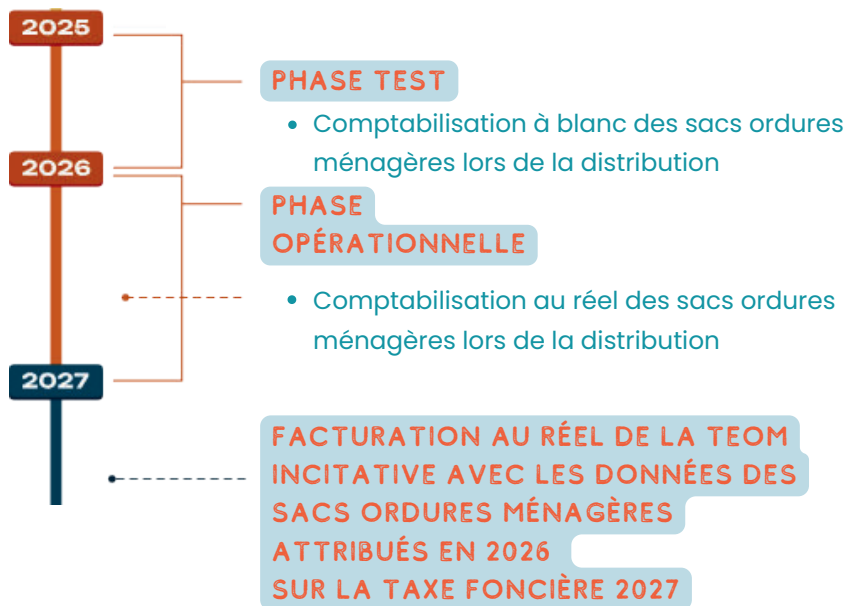
La part variable sera déterminée en fonction du nombre de sacs d'ordures ménagères fournis au cours de l'année



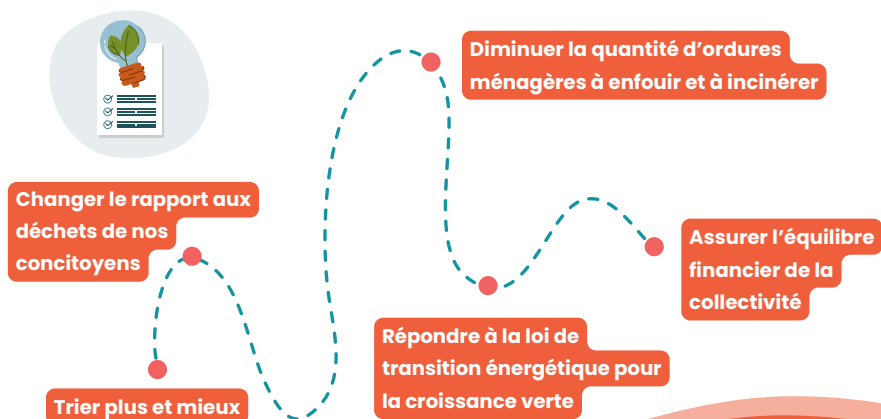
QUE FINANCE LA T.E.O.M.I ?



LA PLANIFICATION :



LES OBJECTIFS :



02 31 92 54 93



accueil@smismb.fr



1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX



LE MEILLEUR
DÉCHET
EST CELUI
QUI
N'EST PAS
PRODUIT

CITEO

SEROC



Sm
Société de gestion des déchets

Isigny
Omaha
INTERCOM

Bayeux Intercom